

A2S IMMO

SCI

Au capital de 5000 Euros

Siège social : 78-80 Rue du Docteur Bauer

93400 Saint Ouen

RCS Bobigny 478294697

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 08 Juillet 2026

**L'an deux mille vingt-six,
Le 08 Juillet,
A 15 heures,**

Les actionnaires de la société A2S IMMO capital de 5000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire sur convocation de la gérance

Se sont réunis au siège social : 80, rue du Docteur Bauer à SAINT OUEN SUR SEINE (93400) en assemblée générale siégeant extraordinairement sur convocation verbale de la Gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lahcen SADEQ agissant en qualité de Gérant.
Tous les membres de la société sont présents, savoir :

- * Monsieur Lahcen SADEQ : 380 parts,
- * Monsieur Mohamed ACHAHOR : 120 parts.

Soit la totalité des parts composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Le Président rappelle à l'assemblée que celle-ci est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Transfert de siège social,
- Mise à jour des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport de la gérance.

6 7A

A2S IMMO

SCI

Au capital de 5000 Euros

Siège social : 78-80 Rue du Docteur Bauer

93400 Saint Ouen

RCS Bobigny 478294697

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au :
7, boulevard de Dixmude 75017 Paris

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de mettre à jour l'article 4 des statuts comme suit :

ARTICLE 5 : Siège social

Le siège social de la société est fixé à : **7, boulevard de Dixmude 75017 Paris**

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la ville sur simple décision de la gérance et partout ailleurs en vertu d'une décision de la collectivité des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les actionnaires.

Actionnaires Présents

Monsieur Lahcen SADEQ



Monsieur Mohamed ACHAHOR

